

Recours au Règlement

La réponse est oui, nous collaborerons étroitement avec les provinces pour éviter que cela ne se produise.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, mon intervention tient peut-être autant de la question de privilège que du rappel au Règlement, mais je vous laisserai le soin de trancher quand vous ferez connaître votre décision à la Chambre.

À 12 h 43 aujourd'hui, la sonnerie s'est fait entendre à la Chambre et partout dans tous les édifices du Parlement. Comme les députés le savent, au coin supérieur gauche des écrans de télévision tant ici que dans le hall, dans les bureaux des députés et ailleurs dans les limites de la colline du Parlement, se trouve une horloge numérique qui donne aux députés et aux téléspectateurs une idée du temps pendant lequel la sonnerie se fera entendre avant la tenue du vote.

Lorsque la sonnerie a commencé, j'étais en pleine conversation avec des représentants de la Commission canadienne des droits de la personne. J'ai allumé le téléviseur et j'ai vu que je disposais d'environ 29 minutes, de sorte que j'ai poursuivi la conversation pour constater peu de temps après que la sonnerie avait cessé. J'ai par la suite vu le vote commencer.

Je crois qu'il y a clairement là matière soit à rappel au Règlement soit à question de privilège, au choix, parce que si l'on continue à afficher le compte à rebours avant la tenue du vote, il faudra établir une procédure bien claire pour qu'on sache qu'il s'agit d'une sonnerie de 15 minutes, d'une sonnerie de 30 minutes ou d'autre chose.

Mon intervention est peut-être un hybride entre une question de privilège et un rappel au Règlement parce qu'on pourrait dire qu'il y a eu en l'occurrence ce qu'on pourrait décrire comme une alliance politique tenant de l'hybridation entre le whip libéral et le whip ministériel, qui ont en commun le désir de faire adopter rapidement le projet de loi sur la TPS.

Si vous pouviez me dire si l'on va continuer à afficher cette horloge numérique, peut-être pourrait-on y ajouter un petit voyant rouge ou vert de sorte que nous sachions ce qui a été convenu entre les whips. En cas d'accord, une lumière verte s'allumerait. Si l'issue n'est pas nette, ce serait une lumière rouge qui s'allumerait, ou peut-être une lumière clignotante, ou une lumière oran-

ge, de sorte que les députés sachent plus clairement de quoi il retourne.

Aujourd'hui, monsieur le Président, je ne suis pas convaincu qu'on ait procédé à un vote légitime juste avant 13 heures, car les députés qui se trouvaient en comité ou ailleurs sur la colline tâchaient de déterminer, au mieux de leur information et de leurs moyens, quand se présenter à la Chambre pour le vote en se fiant à cette horloge numérique. Je crois qu'on a porté atteinte à mes privilèges et à ceux des autres députés et qu'on les a peut-être même usurpés. J'ai hâte d'entendre ce que vous en pensez.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Jamais de toute ma vie, je n'ai entendu pareille sottise, monsieur le Président. Je tiens à rétablir les faits: à la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture, nous disposons de huit heures pour examiner les projets de loi, après quoi les discours sont de nouveau d'une durée de dix minutes.

Ce matin, le NPD aurait voulu que la cloche retentisse pendant une demi-heure pour empêcher le représentant de notre parti d'exposer à la Chambre ses excellents motifs de s'opposer à la TPS. C'était effectivement notre tour de prendre la parole, et nous tenions vraiment à examiner ce projet de loi. Nous ne voulons pas, comme le NPD, gaspiller le temps de la Chambre.

Ensuite, je trouve intolérable l'ignorance crasse du NPD à l'égard du Règlement et son refus de s'y conformer. Nous entendons continuer de débattre ce projet de loi jusqu'au bout dans l'espoir peut-être de convaincre la Chambre de le rejeter, mais nous entendons le faire en respectant les règles du jeu.

M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest): À mon avis, monsieur le Président, l'affaire est toute simple. Si le député, qui a signalé ce problème, et ses collègues néo-démocrates se donnaient la peine de consulter le Règlement, ils constateraient que c'est du délai maximum avant le vote qu'il s'agit dans l'article en question. L'horloge qui apparaît à l'écran de télévision indique le temps qui reste avant le vote. Le Règlement ne parle pas de délai minimum. Depuis le début de cette session de la présente législature, nous avons déjà procédé à des votes très rapides, à peine une minute ou deux après le début de la sonnerie, pour les raisons que le whip de l'opposition officielle a expliquées.

La Chambre est censée être le forum où se discutent les grandes questions de l'heure, et où les députés sérieux ne toléreront pas plus qu'ils ne le doivent les tactiques dilatoires que le NPD a utilisées à la Chambre la semaine dernière et qui ont coûté 5 millions de dollars aux contribuables.